

jourd'hui ce qu'il a brûlé hier, non pas parce qu'il admet s'être trompé précédemment, mais parce qu'il y voit un moyen d'être bien en cour.

Du servilisme de notre députation, ne disons qu'un mot, car il est trop douloureux d'avoir à le constater: dans l'affaire Lanetôt, il s'est profondément manifesté, puisque ces gens ont approuvé, sous la dictée de leur chef, la conduite imprudente et inexcusable d'un député qui abuse de son poste pour se servir à même les magasins de l'Etat, quand un simple partienlier ne le peut pas faire. Au reste, nos députés avaient déjà, à maintes reprises, surtout en 1905, manifesté leur servilisme, en appuyant le chef dans toutes ses tergiversations, en vacillant comme il vacillait, et en votant, comme lui-même le fit, contre ses convictions premières, afin de sauver, non pas la constitution, mais le parti mis en danger par les manœuvres d'une couple de ministres fanatiques et d'esprit partienlièrement sectaire.

Et puis la décision prise à certaines conférences impériales de garder sous le boisseau tout ce qui se passait entre les délégués des diverses parties de l'empire y est aussi pour quelques chose, dans la chute du Canada, à la suite de M. Laurier, dans l'abîme où nous nous débattons aujourd'hui tout en tentant de nous raccrocher, avant qu'il soit trop tard, à quelque branche secourable.

En effet, en 1902, il fût entendu que les délibérations de la conférence de cette année-là seraient d'un caractère confidentiel, comme elles l'avaient été en 1897. Nous lisons, en effet, dans le résumé des délibérations de la conférence coloniale de 1902, volume xxxvii des documents de la session 1903, page 29a-1, ce qui suit:

"Comme dans le cas de la dernière conférence de 1897, il a été décidé que les délibérations de la conférence seraient d'abord confidentielles, afin que la discussion pût être aussi libre que possible et que les membres de la conférence pussent exposer pleinement et franchement les difficultés spéciales et les considérations affectant leur pays, dans l'étude pratique des divers sujets, et lorsque, à la clôture des délibérations, l'on discuta la question de la publication de ces délibérations, il devint évident que quelques-uns des membres de la réunion étaient opposés à cette mesure. En conséquence le rapport complet doit continuer d'être considéré comme confidentiel et comme dans le cas de la dernière conférence on ne livre maintenant au public que les déclarations faites par les ministres de Sa Majesté indiquant d'une façon générale les vues du gouvernement de Sa Majesté sur les divers sujets, ainsi qu'un résumé des résultats généraux et le texte des résolutions adoptées." (Version française officielle).

A la conférence de 1907, dès le début, il y eut tout un débat à ce propos, et finalement il fut décidé qu'un très court résumé des débats serait publié tous les jours. (Page 17 du rapport de la conférence de 1907, document 58 de la session 1907-1908, texte français). A la page 16 du même volume, Sir Joseph Ward fait remarquer à ses collègues:

"Je crois que si l'on publiait seulement les résolutions comme on l'a fait la dernière fois, sans un compte-rendu des débats, (Sir Joseph Ward parle de la conférence de 1902) ce serait une grande erreur; le public ne saurait pas ce qui s'est passé et n'aurait pas la moindre idée de l'opinion des membres de cette conférence."